



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2021

Approbation d'une convention entre le Musée des beaux-arts / Ville de Lyon et le Musiques appliquées aux arts visuels (MAAAV) Lyon 2 pour les créations musicales de la nocturne du 7 avril 2023

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 20 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 23 SEPTEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 13 SEPTEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 27 SEPTEMBRE 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRES ELUS : M. DEBRAY Tristan et M. HERNANDEZ Ludovic

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MONOT (pouvoir à Mme DUBOT), M. DUVERNOIS (pouvoir à M. BLACHE), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), M. PRIETO (pouvoir à Mme RUNEL), Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. CHAPUIS), M. BROLIQUIER (pouvoir à M. OLIVER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à Mme BORBON), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/2021 - APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE MUSEE DES BEAUX-ARTS / VILLE DE LYON ET LE MUSIQUES APPLIQUEES AUX ARTS VISUELS (MAAAV) LYON 2 POUR LES CREATIONS MUSICALES DE LA NOCTURNE DU 7 AVRIL 2023 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 21 septembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Musée des beaux-arts de Lyon organise une nocturne le 7 avril 2023 ayant pour thématique : « Créations musicales ».

Le Musée des beaux-arts a le souci d'ouvrir ses portes aux établissements d'enseignement dans le cadre de leur activité pédagogique et en particulier aux établissements formant de nouveaux artistes et de nouveaux musiciens. Il est important de pouvoir offrir aux étudiants la possibilité de travailler une création en inspiration directe avec des œuvres exposées au musée ; ceci permet aussi de montrer au public les liens entre les artistes reconnus et les jeunes créateurs, les liens entre la peinture, la sculpture et une autre discipline artistique telle que la musique.

La nocturne permet d'offrir au public la possibilité de visiter le musée de façon originale et de porter un autre regard sur les collections.

Le master professionnel MAAAV (Musiques appliquées aux arts visuels) a inclus, au sein de son programme pédagogique, la préparation et la présentation d'interprétations.

AFIN DE FIXER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES ELEVES LORS DE CETTE NOCTURNE EN CE QUI CONCERNE EN PARTICULIER LES ASSURANCES DES ELEVES, LES DROITS D'ENREGISTREMENT ET DE DIFFUSION DES PRESTATIONS AINSI QUE LES DROITS DE CESSIION GRATUIT, UNE CONVENTION JOINTE A LA PRESENTE DELIBERATION A ETE ETABLIE.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention entre le MAAAV Université Lyon 2 et le Musée des beaux-arts / Ville de Lyon est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer la présente convention et tout document afférent.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET